





Le constat vidéo déporté

La circulaire de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice décrit un certain nombre de recommandations pour la réalisation d'un constat vidéo déporté.

Un modèle de constat libre est disponible dans HDJBOX.

Le principe est le suivant :

- 1. L'Huissier de Justice se rend sur place*
- 2. Il constate qu'il est dans l'impossibilité de se déplacer dans les lieux afin de prendre des photos ou vidéo*
- 3. Il démarre une visio-conférence avec le client*
- 4. Le client se déplace dans les locaux et se dirige sur les demandes de l'Huissier*
- 5. Le client revient devant l'Huissier à la fin de la visite*

Cela permet à l'Huissier de s'assurer que la vidéo a été réalisée à un endroit précis, par une personne identifiée, avec du matériel identifié et via une application sélectionnée par l'Huissier de Justice.



Le logiciel de visio-conférence

Nous vous recommandons de réaliser la visio-conférence avec l'une des applications suivantes :

- *FaceTime (Apple)*
- *Signal (<https://www.signal.org/fr/>, application Open Source développée par Open Whisper Systems)*

Si vous utilisez Signal, installez-la sur votre iPhone (la visio-conférence ne fonctionne que sur iPhone) et faites un essai avec une autre personne afin de vous familiariser avec son fonctionnement.



Création du constat

Pour créer le constat, effectuez les actions suivantes :

- 1. Cliquez sur « Nouveau dossier »*
- 2. Sélectionnez le client ou créez-le*
- 3. Sélectionnez le lieu ou créez-le*
- 4. Cliquez sur « Nouveau constat libre »*
- 5. Sélectionnez « Utiliser un modèle de constat »*
- 6. Sélectionnez le modèle « Constat déporté ».*

Le constat est créé et comprend les sections suivantes :

- Introduction*
- Description du matériel du client*
- Description de mon matériel*
- Description du logiciel utilisé*
- Prise de vue*



Les étapes du constat

Pour chaque section, un modèle de texte est disponible.

Dans la section « Constatations », il vous suffit de cliquer sur le bouton « Modèles de textes » et de sélectionner le modèle qui porte le nom de la section.

Vous devrez sélectionner les phrases utiles puis saisir les valeurs dans les champs spécifiques au constat.

Il est important de préciser l'heure de la demande du constat et de CONSTATER l'impossibilité d'effectuer un constat physique.

Effectuez cela pour les 5 sections :

- *Introduction*
- *Description du matériel du client*
- *Description de mon matériel*
- *Description du logiciel utilisé*
- *Prise de vue*



Visio-conférence

Notez bien toutes les informations du matériel du client avant de commencer la visio-conférence.

*Appelez le client, qui doit être physiquement en face de vous, à l'aide de l'application (FaceTime, Signal ou WhatsApp). **La visio-conférence sur iPad fonctionne uniquement avec FaceTime.***

Démarrez la capture vidéo de l'écran de votre iPhone ou iPad (voir notre guide pour cela : https://www.hdjbox.com/HDJBOX_CaptureVideo.pdf)

Demandez au client de rentrer dans les locaux et de se déplacer pour filmer les éléments nécessaires à la rédaction du constat.

Il est important que la communication audio soit toujours opérationnelle. L'idéal est que la vidéo soit aussi sans interruption.

Une fois la visite terminée, le client doit revenir vers vous et vous pourrez mettre fin à la visio-conférence, puis arrêter l'enregistrement vidéo de l'écran.



Le film

Durant la visio-conférence, vous pouvez faire des captures d'écran (Photos) pour les insérer ensuite dans le constat.

Vous pourrez aussi ajouter des sections à votre constat pour y décrire vos constatations.

Les captures d'écran (Photos) seront disponibles dans votre galerie photo (bouton « Galerie » pour les importer dans une section).

En branchant l'iPad à un ordinateur, vous pourrez copier le fichier du film de la visio-conférence sur votre ordinateur pour le fournir à votre client, avec le fichier PDF de votre constat.



www.hdjbox.com